

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 16 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PINEAU, 1^{er} Adjoint au Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 07/07/2020

Présents : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MALET Fabrice, MONNIER Romain, ROUSSEAU Cédric (*arrivé à 21h10*) et Mesdames LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, CANDAS Brigitte, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 20h50*), TRIPOTIN Stéphanie

Absents excusés : Madame DUBOIS Christine (*arrivée à 22h15*) représentée par Monsieur PINEAU Jean-Paul, Monsieur MAYET Quentin

A été élu secrétaire de séance : Madame HOREL Marie-José

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain que Madame le Maire a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 1673, située 32 Rue des Myosotis ;
- Parcelles cadastrées A n° 11 et A n° 14, situées 17 Grande Rue ;
- Parcelles cadastrées section A n° 217 et A n° 881, situées « La Venrie » (actuellement terrains agricoles) ;

Délibération n° 35/2020

Désignation des délégués

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes le 25 mai 2020, l'assemblée doit maintenant procéder à la désignation des délégués dans les différentes instances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVIGNÉ a décidé de nommer :

LAVAL Agglomération – conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement :

Délégué titulaire : Monsieur Jean-Paul PINEAU

Délégué suppléant : Monsieur Romain MONNIER

Réception en Préfecture le 20 juillet 2020

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 20h50

Délibération n° 36/2020

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que, suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner des commissaires dans le cadre de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée du Maire, Président de la commission, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Ces six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double.

Avant l'envoi aux services fiscaux, il présente au Conseil Municipal la liste proposée par Madame le Maire absente, liste composée de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

Commissaires titulaires :

M. Didier PLANCHENAUT :	1, Les Logis du Pré de la Fontaine
Mme Marie-Paule MENARD :	8, Les Logis du Pré de la Fontaine
M. André ABIVIN :	12, Résidence de l'Angelière
Mme Janine BRUNEAU :	4, Résidence de l'Angelière
M. Sylvain LELOUP :	9, Résidence la Porte
Mme Annick TREMBLAY :	« Les Petites Pensées » - 3, Route de la Doyère
M. Jean-Bernard LE GALLIOT :	2, Résidence de l'Angelière
Mme Gisèle LANDELLE :	45, « La Thuelière »
M. Philippe MONNIER :	9, Domaine des Charmes
Mme Liliane BEZIER :	33, Les Logis du Pré de la Fontaine

Hors commune :

M. Stéphane BOUGLE :	« Le Tertre » 53210 ARGENTRE
Mme Odette CLAVREUL :	16, Rue de Bel Air 53960 BONCHAMP LES LAVAL

Commissaires suppléants :

M. Serge CRIBIER :	1, Les Pavillons des Sarignés
Mme Martine MONNIER :	9, Domaine des Charmes
M. Daniel HOUDAYER :	17, Résidence de l'Angelière
Mme Mauricette BOULAND :	22, Résidence de l'Angelière
M. Philippe VERON :	31, « La Romance »
Mme Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS :	3, Le Haut Sarigné
M. Daniel MAIGNAN :	14, Route de Bazougers
Mme Marie Yvonne LAPIERRE :	17, Les Logis du Pré de la Fontaine
M. Gérard BOUHOURS :	15, Les Logis du Pré de la Fontaine
Mme Marie-Louise LEGAY :	2, Résidence la Porte

Hors commune :

Mme Maryvonne GAUTIER :	« La Gautherie » 53170 BAZOUGERS
M. André LECRIVAIN :	48, Rue Crossardière 53000 LAVAL

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à la liste présentée.

Réception en Préfecture le 20 juillet 2020

Délibération n° 37/2020

Répertoire Electoral Unique (REU) – renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la mise en place du Répertoire Électoral Unique (REU), à compter du 1^{er} janvier 2019, et tenu par l'INSEE.

Il explique que, désormais, seul le Maire examine et statue sur les demandes d'inscriptions et procède aux radiations des électeurs.

L'électeur peut ensuite former un recours administratif préalable contre la décision du Maire auprès d'une commission de contrôle qui se charge de statuer.

Cette commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (volontaire ou à défaut le plus jeune) ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance ;

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

La commission doit se réunir au moins une fois par an (les années sans scrutin et sans recours) et en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant un scrutin.

Après lecture du tableau du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
Madame Brigitte CANDAS, délégué communal titulaire ;
Madame Karine DERRIEN, délégué communal suppléant ;
pour siéger au sein de la commission de contrôle des opérations électorales.

Réception en Préfecture le 20 juillet 2020

Arrivée de Monsieur Cédric ROUSSEAU à 21h10

Délibération n° 38/2020

Personnel communal : création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre d'un engagement au « service civique » et modification du tableau des emplois communaux à compter du 31 août 2020

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal avoir analysé tous les postes de travail en lien avec les services périscolaires et la nécessité de créer un poste d'Adjoint technique supplémentaire pour 8h30/semaine avec :

1. Le ménage de l'accueil périscolaire (les lundi, mardi, jeudi et vendredi) (0h45 x 4 jours = 3h00) ;
2. Restaurant scolaire avec une intervention au 1^{er} service de 12h à 13h (les lundi, mardi, jeudi et vendredi) (1h00 x 4 jours = 4h00) ;
3. Le ménage de la salle de motricité (0h45 x 2 jours = 1h30) ;

1. En effet, l'Adjoint d'animation territorial contractuel, responsable de l'accueil périscolaire, occupe également un poste d'AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) au sein du groupe scolaire « Le Grand Pré » depuis le 03 juin 2019. Son affectation a été renouvelée par la DSDEN 53 pour 3 ans sur les mêmes bases, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022 (son contrat est renouvelable une fois).

Certaines tâches lui ont été retirées puisque son nouveau temps de travail est trop conséquent au regard de la réglementation avec les deux emplois du temps conjugués, notamment le ménage de l'accueil périscolaire (3h00).

Madame Morgane LE MERRER informe également le Conseil Municipal que l'Adjoint d'animation territorial titulaire, responsable de l'accueil périscolaire, est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 31 janvier 2019 ; elle en a demandé le renouvellement jusqu'au 31 janvier 2021 (6 mois).

2. D'autre part, Madame Morgane LE MERRER explique au Conseil Municipal que l'Adjoint technique qui intervenait au restaurant scolaire sur le 1^{er} service de 12h à 13h est en arrêt longue maladie depuis le 24 juillet 2019 et jusqu'au 23 janvier 2021.

Il serait judicieux de prévoir son remplacement afin de renforcer l'équipe en place au restaurant scolaire et ainsi donner un peu plus de temps aux agents pour l'encadrement des enfants du 1^{er} service (4h00).

3. Pour finir, Madame Morgane LE MERRER explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la pandémie liée à la COVID-19, il semblerait raisonnable que le ménage de la classe préfa 1 soit réalisé deux fois par semaine comme pour toutes les autres classes élémentaires. L'adjoint technique en charge effectuera donc un ménage deux fois par semaine et, en compensation, le temps de ménage prévu dans son planning pour la salle de motricité sera donné en totalité au nouvel Adjoint technique contractuel (0h45).

1^{ère} option :

Dans ce contexte, elle explique la nécessité de recruter un agent en contrat à durée déterminée (contrat horaire) pour effectuer ces tâches et donc de créer un poste d'Adjoint technique territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 31 août 2020 au 31 janvier 2021, pour 8h30 hebdomadaires.

2^{ème} option :

Madame Morgane LE MERRER présente une deuxième option au Conseil Municipal en la mise en place d'un « service civique » avec un contrat d'engagement.

Cet engagement serait de 8 mois maximum et pourrait débiter le 02 novembre 2020. Le coût restant à charge pour la Commune de Louvigné sur l'ensemble de la mission serait de 1 065,00 €, répartis ainsi :

- 107,00 € par mois pour la rémunération du service civique ;
- 209,00 € de cotisation (cotisation allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021) à la ligue de l'enseignement qui prendrait en charge les démarches administratives et financières liées au service civique. La Commune aurait la charge du recrutement sur la base d'un agent technique polyvalent ;

Les conditions liées à la mise en place d'un service civique :

- Un jeune de 16 à 25 ans ;
- Il devra avoir un engagement d'au minimum 24h00/semaine, à lisser sur les 8 mois du contrat et tenant compte des vacances scolaires ;
- Le contrat pourra être défini dans la thématique « favoriser la réussite de tous les enfants » ;
- La Mairie s'engage à fournir au volontaire un tuteur et à mettre en place 2 formations liées à l'engagement :
 - o 1 formation au choix ;
 - o 1 formation PSC1 ;

Le planning définitif reste encore à définir mais le jeune pourrait intervenir :

- sur le restaurant scolaire ;
- sur l'accueil périscolaire ;
- au secrétariat de mairie pour les actions de communication et renforts divers ;
- sur des missions diverses de la commune au sein des services techniques ;

Cette perspective permettrait également de pouvoir renforcer les équipes en place, notamment pour pallier aux différentes demandes liées à la crise sanitaire (ménage et désinfection des locaux communaux, ...).

Dans ces conditions et après avoir pris connaissance des deux solutions possibles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition liée à la mise en place d'un engagement en « service civique » sur les bases énoncées ci-dessus, soit 24h00/semaine, lissées sur les 8 mois du contrat et tenant compte des vacances scolaires ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et liés à ce recrutement ;
- de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 02 novembre 2020 :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Filière administrative	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 23h/35 ^{ème}	1 adjoint administratif à 23h/35 ^{ème}
Filière technique	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique	1 adjoint technique
Filière technique	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}
2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}	2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 19h/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 19h/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 19h45/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 19h45/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 3h45/35 ^{ème} (du 02 septembre 2019 au 31 janvier 2020)	
	1 agent technique polyvalent en engagement au « service civique » à 24h/35^{ème} (du 02 novembre 2020 au 1^{er} juillet 2021)
Filière animation	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}	1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

Délibération n° 39/2020

Futur bâtiment de l'accueil périscolaire : résultat de la consultation concernant l'achat du mobilier et demande de subvention auprès de la CAF 53

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal avoir procédé à une consultation dans le cadre de l'achat du mobilier du futur bâtiment de l'accueil périscolaire.

Après avoir défini les besoins avec l'agent responsable de l'accueil périscolaire, deux devis ont été sollicités pour l'achat de :

- 30 chaises maternelles ;
- 30 chaises élémentaires ;
- 8 tables ovales pour les élémentaires ;
- 8 tables rondes pour les maternels ;
- 1 bureau de direction et accessoires ;
- 2 bacs livres ;
- 1 tableau blanc ;

C'est le devis de Majuscule – Librairie Mary, de Fougères (Ille et Vilaine), qui est le moins disant pour un total de 4 245,71 € HT, soit 5 094,85 € TTC.

Après avoir pris connaissance de l'offre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le devis de la société Majuscule – Librairie Mary, de Fougères (Ille et Vilaine), pour un montant total de 4 245,71 €, soit 5 094,85 € TTC ;
- De demander une aide financière auprès de la CAF de la Mayenne pour cet investissement à hauteur de 50 % sur le prix HT du mobilier ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 en investissement.

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

Délibération n° 40/2020

Futur bâtiment de l'accueil périscolaire : résultat de la consultation concernant l'achat du matériel informatique et demande de subvention auprès de la CAF 53

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal avoir procédé à une consultation dans le cadre de l'achat du matériel informatique du futur bâtiment de l'accueil périscolaire.

Après avoir défini les besoins avec l'agent responsable de l'accueil périscolaire, deux devis ont été sollicités pour l'achat de :

- un ordinateur portable avec licence Microsoft Office 2021 ;
- un vidéoprojecteur avec support plafond et installation ;

C'est le devis de la société SATEL, d'Angers (Maine et Loire), qui est le moins disant pour un total de 1 430,00 € HT, soit 1 716,00 € TTC.

Après avoir pris connaissance de l'offre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le devis de la société SATEL, d'Angers (Maine et Loire), pour un montant total de 1 430,00 € HT, soit 1 716,00 € TTC ;
- De demander une aide financière auprès de la CAF de la Mayenne pour cet investissement à hauteur de 50 % sur le prix HT ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 en investissement.

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

Délibération n° 41/2020

Adressage d'une parcelle Résidence du Prieuré suite à la vente d'un terrain constructible

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que, suite à la vente d'un terrain sur la Résidence du Prieuré en vue de la construction d'une maison individuelle, il y a lieu de procéder à son adressage (numérotation de la parcelle avec nom de voie).

En effet, il rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire de la Commune de Louvigné, toutes les habitations doivent avoir une adresse propre avec une numérotation et un nom de voie.

Cet adressage doit être extrêmement précis pour plusieurs autres raisons :

- Meilleurs délais et meilleure efficacité face à la demande des secours (accident de la vie, incendie, ...);
- Distribution des courriers en tous genres par les services de La Poste ou les services administratifs de la Mairie;
- Localisation en cas de contact urgent par Madame le Maire ou les services de la Mairie;

La numérotation a donc été opérée suivant une numérotation métrique. Le numéro attribué à ce terrain représente la distance en mètres séparant le début de la voie du logement. Pour Louvigné, le point de départ pris en compte pour le calcul a été le début de la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de numéroter cette parcelle « 83 Le Logis du Prieuré » conformément au plan annexé et décide de fournir la plaque de numérotation au futur riverain.

Toutes les personnes concernées ainsi que les différents services (DDFIP 53 (service du cadastre), SDIS 53, La Poste, LAVAL THD, France Télécom, ENEDIS, LAVAL Agglomération (service eau et assainissement + SIG), ...) seront avertis par courrier de ce changement.

Réception en Préfecture le 20 juillet 2020

Délibération n° 42/2020

Projet de champ photovoltaïque : dérogation à la « loi Barnier » sur le STECAL Aenr

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la présence d'une zone Aenr, STECAL « Énergies renouvelables », au PLUi en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il explique que la société JP Energie Environnement, Agence de Nantes (Loire Atlantique), a initié en 2019 le développement d'un projet de centrale photovoltaïque sur les Communes d'Argentré et de Louvigné (surface à hauteur de 1 558 m² pour Louvigné).

A la lecture du PLUi, il apparaît qu'une partie des surfaces concernées par le projet est soumise à une bande d'inconstructibilité (zone « *non aedificandi* »), en lien avec la présence de la RD n° 57 et dans le respect de l'article L 111-6 du Code de l'Urbanisme, issu de la « loi Barnier », n° 95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cette loi, ainsi que la circulaire d'application n° 96-32 du 13 mai 1996, vise « *à inciter les communes à promouvoir un urbanisme de qualité le long des voies routières les plus importantes.* »

La loi Barnier a été votée il y a maintenant 25 ans, dans le contexte d'un accroissement des zones d'activités commerciales. Si elle reste pertinente aujourd'hui dans de nombreux cas, le Code de l'Urbanisme permet cependant d'y déroger (L 111-7 et suivants).

En particulier, l'article L 111-10 précise que « *Il peut être dérogé aux dispositions de l'article L 111-6 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue à l'article L 111-6, pour des motifs tenant à l'intérêt, pour la commune, de l'installation ou la construction projetée.* » Cette disposition du Code de l'Urbanisme a déjà été appliquée pour des centrales photovoltaïques, notamment en Mayenne, en lien avec les services de la Préfecture lors de l'instruction des demandes de permis de construire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'intégralité de ce dossier, par sept (7) voix pour, deux (2) voix contre et cinq (5) abstentions, décide :

- de demander auprès des services de la Préfecture de la Mayenne une dérogation aux dispositions de l'article 111-6 du Code de l'Urbanisme, issu de la « loi Barnier », pour le développement d'un projet de centrale photovoltaïque sur la zone Aenr, STECAL « Énergies renouvelables » du PLUi en vigueur – Commune de Louvigné;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et relatifs à ce dossier;

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

Délibération n° 43/2020

Proposition d'instauration d'une assurance complémentaire santé communale

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que la Commune de Louvigné a été démarchée par la société AXA pour la mise en place d'une assurance complémentaire santé communale à des conditions et des tarifs préférentiels pour les administrés et sans ajouter de charge financière à la Commune.

Le principe consiste en un regroupement d'administrés, qui n'auraient pas de mutuelle ou qui ne seraient pas satisfaits de leur couverture actuelle, afin de mutualiser le risque et ainsi faire baisser les coûts.

La société AXA propose donc une convention de partenariat à passer avec la Commune de Louvigné qui précise les engagements de chacune des parties.

La cible de cette démarche : les retraités, les artisans / commerçants, les agriculteurs, les demandeurs d'emploi.

Le rôle de la Commune de Louvigné se trouve dans la communication auprès des administrés.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze (11) voix contre et trois (3) abstentions, décide de ne pas donner suite à cette proposition afin de ne pas privilégier une société, une compagnie d'assurance ou une mutuelle plutôt qu'une autre.

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

Arrivée de Madame Christine DUBOIS à 22h15

Délibération n° 44/2020

Vente et achat de terrains au lieu-dit 81 « La Richardais »

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que Monsieur Dominique RICHARD, propriétaire du lieu-dit 81 « La Richardais » à Louvigné, souhaiterait pouvoir acheter à la Commune de Louvigné une surface de 821 m² sur le chemin rural n° 9 dit de Bécheveau correspondant au bras du chemin rural qui permet d'accéder à sa propriété.

Monsieur Jean-Paul PINEAU explique cependant que ce chemin rural est affecté à l'usage du public, il fait partie du domaine privé de la Commune. L'affectation à l'usage du public est présumée lorsque le chemin rural est utilisé notamment comme voie de passage.

Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.

En contrepartie la Commune de Louvigné souhaiterait pouvoir acheter 313 m² de la parcelle cadastrée A n° 578, appartenant à Monsieur Dominique RICHARD, afin que les véhicules engagés dans le chemin puissent faire demi-tour avant d'accéder à sa propriété.

Ce qui correspond à un reliquat de 508 m².

Le coût des terres agricoles étant actuellement évalué à 6 000 € / hectare, Monsieur Jean-Paul PINEAU propose au Conseil Municipal d'accéder à la demande de Monsieur Dominique RICHARD moyennant la somme de 304,80 € (508 m² x 0,60 € le m²).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe sur ce projet ;
- Précise que l'intégralité des frais liés à l'enquête publique seront à la charge de Monsieur Dominique RICHARD ;
- Précise que deux actes de vente seront nécessaires pour cette régularisation ;
- Précise que l'intégralité des frais liés au bornage et aux deux actes de vente seront à la charge de Monsieur Dominique RICHARD ;
- Décide de procéder à cette vente moyennant la somme de 304,80 € pour 508 m², conformément aux détails énumérés ci-dessus ;

Un courrier sera envoyé au préalable à Monsieur Dominique RICHARD pour lui expliquer la nécessité d'effectuer une enquête publique préalable à l'aliénation de cette partie du chemin rural n° 9 dit de Bécheveau en lui précisant que l'intégralité des frais lui sera demandé en remboursement (enquête publique, bornage et les deux actes de vente).

Suivant sa réponse, le Conseil Municipal délibérera à la prochaine réunion programmée le 10 septembre 2020 pour décider du lancement de l'enquête publique.

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

Délibération n° 45/2020

Demande de busage de parcelles agricoles au lieu-dit 81 « La Richardais »

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que Monsieur Dominique RICHARD, propriétaire du lieu-dit 81 « La Richardais » à Louvigné, a fait une demande car il souhaiterait pouvoir faire une ouverture entre les parcelles cadastrées A n° 577 et A n° 1500 lui appartenant, afin de faire passer des chevaux. Dans sa demande, il précise bien qu'il posera à sa charge un tuyau d'un diamètre 300 de chaque côté du chemin.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette demande, à l'unanimité, décide de donner son accord dans les conditions suivantes :

- Travaux, mise en place, fourniture de matériaux à la charge de Monsieur Dominique RICHARD ;
- Respect des écoulements d'eaux pluviales dans le fossé communal et donc choix d'un diamètre adapté pour un busage armé ou similaire d'au minimum 300 mm ;

Une permission de voirie lui sera adressée dans ce sens.

Réception en Préfecture le 23 juillet 2020

QUESTIONS DIVERSES

Commission Finances & Administration générale

PERSONNEL COMMUNAL : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente un trombinoscope des agents communaux et des différents postes de travail.

Commission Communication & Citoyenneté

La distribution du bulletin municipal de juillet 2020 est confirmée pour la semaine 30.
Un mail sera envoyé aux conseillers municipaux pour les avertir et organiser la distribution.

Commission Aménagement & Développement économique

« **Jardin des Capucines V** » : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le Permis d'Aménager n° 2 a été déposé.
Il ne reste sur ce lotissement qu'un seul lot à vendre.

« **Jardin des Capucines VI** » : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de l'avancée dans les travaux de viabilisation :

- la voirie est terrassée jusqu'à l'arase ;
- les réseaux EP et EU sont terminés, il reste le test de charge à faire et le contrôle vidéo ;
- les connections des bouches d'engouffrement sont positionnées, il en reste 2 à réaliser ;
- prochaine étape, 22 juillet 2020, bornage contradictoire et après-midi piquetage pour les réseaux souples (électricité, télécom, éclairage public) qui seront réalisés à partir de la semaine 35 ;

Bassin d'orage : suite aux deux réunions de chantier des 3 et 10 juillet 2020, les modifications suivantes ont été apportées :

- conservation d'une largeur plane de 4 m en crête de talus afin d'assurer l'entretien ;
- redessiner le contour pour conserver les arbres les plus anciens sans modifier la capacité visée par le projet (+ 1 000 m³) ;

Les travaux ont commencé le 16 juillet 2020.

Achat de panneaux de signalisation : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le devis qu'il a demandé à la société SIGNAUX GIROD, de St Gilles (Ille et Vilaine), pour l'achat de panneaux de signalisation, d'un montant total de 387,30 € TTC.
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020 en investissement.

Commission Vie scolaire & Jeunesse

Reentrée scolaire 2020 / 2021 : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne au Conseil Municipal les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 sur l'école « Le Grand Pré » :

41 maternelles	20 SG	11 SM	9 SP	1TPS	
102 élémentaires	29 CM2	19 CM1	24 CE2	15 CE1	15 CP

Soit un total de 143 enfants.

Pré-rentrée scolaire du lundi 31 août 2020 : Madame Morgane LE MERRER, indique également que la pré-rentrée des équipes aura lieu le lundi 31 août 2020.

Une invitation sera envoyée aux membres du Conseil Municipal pour les convier à l'apéritif et au repas du midi avec les enseignants et les agents communaux.

Commission Entretien & Cadre de vie

Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur le chantier :

- Tout est prêt pour le coulage de la dalle et deux fourreaux ont été installés pour relier la Maison des Associations et le futur bâtiment de l'accueil périscolaire.

Maison de l'enfance – retour sur le passage de la commission de sécurité du 06 juillet 2020 : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique que la commission de sécurité a émis un avis défavorable pour la poursuite des activités en raison d'une absence de formation du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et à la manœuvre des moyens de secours.

Un arrêté va être pris pour stipuler que le Maire autorise la poursuite de leur activité sous réserve de former leur personnel sous 3 mois. Aux dernières nouvelles, des formations sont prévues pour septembre.

« Le P'tit Bistrot » - point sur les travaux de remise en état : L'inventaire du stock a été réalisé lundi 13 juillet 2020 en présence de Madame Mégane TEIXEIRA, Monsieur Cédric PETIT dit GREZERAT et Madame le Maire.

La Commune de Louvigné va maintenant pouvoir commencer les travaux.

Monsieur PETIT désire repeindre une bonne partie du rez-de-chaussée (peinture et autre petit matériel fournis par la Mairie). Monsieur Philippe RUAULT s'occupera des petits travaux d'électricité (installation d'une prise RJ45, de quelques prises 220V côté épicerie et d'une prise 380V côté terrasse pour un futur tourne broche). Les devis sont en cours.

Vestiaires foot – suivi énergétique du bâtiment : Monsieur Philippe RUAULT explique au Conseil Municipal travailler actuellement sur le dossier de l'isolation du bâtiment des vestiaires foot.

Pour pouvoir bénéficier du financement CTR (Contrat Territoires Région), il faudrait pouvoir améliorer la performance énergétique globale du bâtiment d'au moins 40 % (gain sur l'étiquette énergie).

- Isolation des combles avec une résistance thermique minimale $R \geq 9 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$;
- Isolation des murs par l'extérieur avec une résistance thermique minimale $R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$;
- Mise en place d'une VMC simple flux à modulation de débit (en fonction de l'humidité et/ou présence) ;
- Mise en place de luminaires Leds en remplacement des tubes fluorescents ;
- Mise en place de radiateurs électriques à inertie « intelligents » (programmation, détection de présence, d'ouvertures de fenêtres) ;
- Calorifuge des réseaux d'Eau Chaude Sanitaire ;

L'ensemble de ces travaux pourrait constituer un des scénarios de l'audit énergétique (BECB : 5 000 euros) afin de s'assurer du gain d'au minimum 40%. Si ce n'était pas le cas, le Bureau d'Etudes devra proposer un scénario qui le permette.

Vestiaires foot – travaux de réparation et de sécurisation à prévoir suite aux diverses dégradations à répétition : Un devis a été demandé pour le remplacement des 3 portes côté stade par des portes métalliques pour un montant de 5 094 euros. Nous attendons encore un autre devis.
A voir également si le travail ne peut pas être réalisé en interne.

Installation de la fibre – point sur le problème de raccordement sur le secteur des Giraudières : La fibre est prévue être opérationnelle pour le mois de septembre 2020.

Local technique – achat de matériels (taille haie, petits outillages, ...) : Monsieur Philippe RUAULT informe le Conseil Municipal de l'achat d'un nouveau taille haie (plus léger et avec une lame plus longue) de la marque STIHL pour un montant de 569 euros provenant de chez AIR NATURE à Louvigné.

Du petit matériel va être également renouvelé (couteau désherbeur, transplantoir, ébrancheur, échenilloir, scie à élaguer et perche) pour environ 300 à 400 euros.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Absente excusée	Jean-Paul PINEAU Président	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Brigitte CANDAS	Marie-José HOREL
Fabrice MALET	Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU
Corinne BAGOT	Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA
Jérémy GRENEAU	Quentin MAYET Absent excusé	Romain MONNIER